

Le 20 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 20 décembre 2022 à 19 h 15, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2022-12-166 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 20 décembre 2022 à 19 h 15.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2022-12-167 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 20 décembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-12-168 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 669 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 669 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le 20 décembre 2022

2022-12-169 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 670 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 670 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2022-12-170 **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2022 – ANNEXE « A »**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie du surplus accumulé tel que décrit à l'Annexe « A » annexé au présent procès-verbal, pour un montant totalisant quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars (99 950 \$).

ADOPTÉE

2022-12-171 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)**

Résolution numéro : 2022-12-171
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Numéro de dossier : 00031583-1 - 71075 (16) - 2022-05-11-007

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Le 20 décembre 2022

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve les dépenses d'un montant de 117 286 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-172 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière

Le 20 décembre 2022

ANNEXE « A »

ANNEXE A	Transfert d'une partie du surplus accumulé	
2022	aux postes budgétaires suivants	
# COMPTE	NOM COMPTE	MONTANT
02-110-00-310-02	CONGRÈS FQM	5 000 \$
02-110-01-970-01	SUBVENTION À DES OBNL (70E GRANDE-TABLÉE)	5 000 \$
02-150-01-417-00	ÉVALUATION / RECONDUCTION DU RÔLE	7 195 \$
02-320-00-625-02	ASPHALTE / ENTRETIEN (1ER BOUL. BRIS)	8 755 \$
02-418-00-642 ET 648	ARTICLES DE TUYAUTERIE ET ÉQUIPEMENT ÉGOUT PLUVIAL	6 000 \$
02-701-52-522-03	ENT. ET RÉP. / JARDIN FRUITIER (CONTRIBUTION FDR PROJET)	8 000 \$
02-702-30-XXX	ENTENTE INTERMUN. NDIP - BIBLIOTHÈQUE	5 000 \$
DVRS POSTES / SERVICES	SALAIRES- ÉCRITURE FIN D'ANNÉE POUR VACANCES COURUES	55 000 \$
	TOTAL	99 950 \$